


<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE Arrondissement de Grenoble</p> 	<p align="center">COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p align="center">Compte rendu du conseil municipal du 2 mars 2017</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 34 De présents : 18 De votants : 30</p>	<p>L'an deux mil dix-sept, le deux mars à vingt heures</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de Méaudre.</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert Arnaud, Maire Mme Laure Ravix a été élue secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de : Carole Ansel (pouvoir à Alain Mouchiroud), Nathalie Budinski (pouvoir à Sylvie Rochas), Isabelle Collavet (pouvoir à Laure Ravix), Marie Darier, Céline Gaillard (pouvoir à Maryse Nivon), Marc Gouy (pouvoir à Jean-Marc Orioli), Philippe Hacquard (pouvoir à Paul Faure), Florence Jasserand (pouvoir à Martine Faure), Chrystèle Kérozoré (pouvoir à Pascale Moretti), Eric Lazzaroni (pouvoir à Thierry Gamot), Daniel Le Minor (pouvoir à Pierre Buisson), Hugues Maillard, Isabelle Marin (pouvoir à Martine De Bruyn), Jean-Claude Praire (pouvoir à Hubert Arnaud), Jean-Charles Robbe, Bernard Rousset.</p>

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h et nomme Laure Ravix comme secrétaire de séance.

La réunion débute par l'information sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du PLUi H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – volet Habitat) de la Communauté de communes du massif du Vercors (CCMV), par Julie Nauroy, chargée de l'urbanisme au sein de la CCMV, qui fait place au débat obligatoire qui s'en suit.

Débat du PADD :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en juillet 2014 et que, conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, il y a lieu de débattre des orientations générales contenues dans le PADD.

Alain MOUCHIROUD précise que le projet de PADD est le fruit d'un long travail qui s'est déroulé depuis 2015 avec des ateliers thématiques réunissant des élus et des acteurs du territoire. Les réunions publiques de décembre 2016 et le séminaire proposé aux élus le 26 janvier dernier ont également permis de bien appréhender le contenu de ce document stratégique pour le développement territorial.

Julie NAUROY, responsable du pôle aménagement du territoire à la CCMV, est autorisée à intervenir pour apporter les informations et explications nécessaires. Les résultats de l'enquête habitants sont également distribués aux élus pour alimenter le débat.

Pour rappel, en application de l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme, le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il arrête également les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale. Il fixe enfin des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Alain MOUCHIROUD relaye la question d'Eric LAZARRONI qui s'interroge sur le niveau maximum de population que pourrait atteindre le territoire si tous les terrains constructibles étaient bâtis. Ce point fait écho aux objectifs qui avaient été fixés dans la charte de développement et qui avait estimé un plafond pour la croissance démographique du territoire à 15 000 habitants.

Hubert ARNAUD confirme ce point en précisant que l'Acte 2 de la Charte avait également fixé une hypothèse de construction de 110 logements par an mais qu'il est important de veiller à respecter la

capacité d'accueil du territoire, notamment au niveau de ses ressources (et en particulier l'eau), ou de son cadre de vie en général.

Pierre BUISSON précise que la ressource en eau est satisfaisante sur la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors. Il s'inquiète cependant du devenir de notre agriculture, qui est aujourd'hui dynamique et forte sur notre territoire avec une moyenne d'âge plutôt basse des exploitants, mais qu'il est indispensable de protéger, notamment en densifiant les zones déjà urbanisées, et en étant très prudent avec l'ouverture des nouvelles zones à urbaniser.

Hubert ARNAUD confirme ce point en insistant sur le foncier agricole qui doit être préservé. Il faut que les communes aillent dans le sens de la densification et du refus de l'étalement urbain. Il est également important que la densification soit en adéquation avec la capacité de nos réseaux.

Par ailleurs, il est indispensable que l'économie soit en lien direct avec le rythme de construction. Il ne faut pas construire juste pour avoir des pendulaires, sachant que notre économie n'est pas florissante.

Maryse NIVON confirme ce point en insistant sur l'importance d'agir également sur la jeunesse et notamment le maintien des écoles. Le PADD doit permettre au territoire d'aller dans ce sens.

Alain MOUCHIROUD confirme également la tendance, au niveau national, d'être économe dans la consommation des terres agricoles et les PLU récents des communes du plateau ont déjà réalisé un travail important sur la sauvegarde des zones agricoles. Concernant le foncier économique, il peut être intéressant de faire muter des surfaces constructibles en économiques ou de favoriser la mixité pour protéger le foncier agricole.

Gabriel TATIN insiste aussi sur l'importance de la maîtrise foncière pour tendre vers les objectifs du PADD.

Alain CLARET souligne que les résultats de l'enquête habitants rejoignent les thèmes qui sont abordés lors du débat et sont intéressants à prendre en compte pour guider les élus dans le choix de certaines orientations.

Thierry GAMOT s'interroge sur le positionnement que doit avoir le territoire entre développement et protection. Où doit-on placer le curseur ? Nous sommes tous attachés à la question de l'environnement mais en même temps, quand on vient s'installer sur un territoire, on ne vient pas seulement pour regarder le paysage, on vient également pour travailler, vivre...La question du vieillissement de la population et de l'embourgeoisement des résidents est aussi posée. Enfin, il confirme le manque actuel de foncier économique sur le territoire.

Hubert ARNAUD précise que les résultats de l'enquête habitants sont intéressants mais qu'ils sont aussi à utiliser avec précaution ; certains résultats peuvent en effet apparaître comme étant contradictoire (par exemple, on veut des grandes surfaces mais on veut aussi protéger les commerces de proximité).

Gabriel TATIN considère que le PADD arrive à point nommé pour doter le territoire d'un vrai projet de développement car les tendances actuelles vont vers une baisse de la population. Il est nécessaire de trouver les outils et les moyens pour réagir à cela. Ce qui fait réellement défaut sur le territoire est l'emploi, et il est indispensable de trouver des postes de travail pour garantir des vies résidentielles sur le plateau.

Hubert ARNAUD fait également un parallèle avec la question de l'imposition et de la fiscalité qui peuvent être des freins à la construction, notamment pour les plus jeunes. Il faut être vigilant sur les hausses d'impôt.

Thierry GAMOT apporte cependant une nuance par rapport à la taxe sur les terrains constructibles non bâtis qui peut permettre d'agir sur le phénomène de rétention foncière.

Question sur le transport aux Franques.

Michel ARNAUD précise que les transports sont une compétence du département mais que la négociation est très importante sur cette question pour améliorer ou renforcer les dessertes en transports en commun.

Alain MOUCHIROUD insiste sur l'importance des liaisons douces et notamment sur l'intérêt de prévoir une liaison entre Autrans-Méaudre et Lans en Vercors.

Pierre BUISSON confirme ce point en le mettant en parallèle avec le développement des vélos à assistance électrique qui peut être un vrai atout pour notre développement. Les liaisons avec St Nizier et Engins méritent également d'être travaillées.

Alain MOUCHIROUD confirme ce point en précisant également que la commune d'Engins serait susceptible de développer son attractivité avec le projet de la grange Coynel (réalisation d'un bar restaurant et d'un gîte).

Thierry GAMOT s'interroge sur la manière dont le PLUi intégrera les servitudes de passage sur les pistes de ski de fond.

Gérard CLAUZIER s'interroge sur l'évolution de la réglementation issue de l'Acte 2 de la loi Montagne et la question des activités d'été non motorisés.

Pascale MORETTI, concernant le logement précise que l'orientation principale est l'entretien du parc existant avec la nécessité de travailler sur la vacance actuelle des logements.

Thierry GAMOT confirme ce point en citant l'exemple de l'immeuble le Clos, géré par Pluralis qui travaille sur des travaux de rénovation qui pourraient être programmés d'ici fin 2018 ou début 2019 et qui pourrait ensuite proposer aux locataires d'acheter les appartements.

Paul FAURE s'interroge sur l'entretien des abords des exploitations agricoles, parfois mal ou non entretenus et qui ont des impacts sur l'image touristique et sur les paysages.

Alain MOUCHIROUD confirme que cet élément pourrait être rajouter dans le PADD, notamment dans la partie concernant l'agri-touristique.

Isabelle COLLAVET rappelle aussi le rôle de la chambre d'agriculture sur cette question.

Pierre BUISSON précise également que le 1er contrat rivière qui avait été réalisé avec le Parc Nautrel Régional du Vercors avait permis de financer d'importants travaux de mises aux normes, notamment sur les fosses.

Pierre BUISSON conclut en considérant que le document du PADD tel qu'il est présenté au débat est le résultat d'un travail bien mené et de qualité. Il regrette néanmoins que les notions de « vallées » et de « bassins de vie » soient autant présentes dans le document, qui est censé valoriser l'approche communautaire et intercommunale de l'aménagement. Il demande également à ce que l'offre des navettes saisonnières d'Autrans-Méaudre en Vercors soit mise à jour dans le document.

Alain MOUCHIROUD précise que les cartes issues du PADD traduisent les organisations structurelles du territoire.

Gabriel TATIN propose, pour finir, que le 1er alinéa de la page 17 concernant le devenir des espaces agricoles soit mis en exergue.

A - Approbation du compte rendu du dernier conseil

Monsieur le Maire fait approuver le compte rendu du conseil municipal du 23 novembre 2016. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

B- Décisions du maire article L2122-22 du CGCT

Décision n°2017-01 : demande de subvention pour le projet de construction d'un four à pain Parc Magdeleine Durand éligible au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 8 000€, et du Département de l'Isère à hauteur de 9 990€.

C- Délibérations

1. Approbation des comptes administratifs 2017 Budget principal et Budgets annexes

Rapporteur : Maryse Nivon

☛ Budget annexe bois et forêts :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2015		53.252,42 €		74.905,00 €		128.157,42 €
Opérations de l'exercice 2016	60.034,42 €	5.000,00 €	496.270,05 €	735.222,89 €	556.304,47 €	740.222,89 €
TOTAUX	60.034,42 €	58.252,42 €	496.270,05 €	810.127,89 €	556.304,47 €	868.380,31 €
Résultats de clôture 2016	1.782,00 €			313.857,84 €		312.075,84 €
Restes à réaliser	40.446,99 €	3.660,00 €			40.446,99 €	3.660,00 €
TOTAUX CUMULES	100.481,41 €	61.912,42 €	496.270,05 €	810.127,89 €	596.751,46 €	872.040,31 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	38.568,99 €			313.857,84 €		275.288,85 €

Pierre Buisson indique que le budget Bois et forêts fait apparaître de bonnes recettes malgré les prévisions et la chute du cours du bois ; cela s'explique par de plus gros volumes vendus que les années précédentes. Cependant, ces ventes provenant essentiellement de bois sous contrat à chargeoir, il y a davantage de dépenses d'exploitation pour la commune.

Sous la présidence de Maryse Nivon, Monsieur le Maire quitte la salle.

Faute de quorum, le vote du compte administratif est reporté et inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

☛ Budget eau et assainissement :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2015		205 422,76 €		27 874,71 €		233 297,47 €
Opérations de l'exercice 2016	163 211,62 €	256 634,99 €	811 828,01 €	799 385,19 €	975 039,63 €	1 056 020,18 €
TOTAUX	163 211,62 €	462 057,75 €	811 828,01 €	827 259,90 €	975 039,63 €	1 289 317,65 €
Résultats de clôture 2016		298 846,13 €		15 431,89 €		314 278,02 €
Restes à réaliser	313 944,62 €	22 000,00 €			313.944,62 €	22.000,00 €
TOTAUX CUMULES	477 156,24 €	484 057,75 €	811 828,01 €	827 259,90 €	1.288.984,25 €	1.311.317,65 €

Résultats définitifs		6 901,51 €		15 431,79 €		22 333,30 €
----------------------	--	------------	--	-------------	--	-------------

Thierry Gamot propose qu'un tableau reprenant les recettes en fonction de volumes d'eau vendus soit établi afin d'avoir une meilleure analyse des consommations.

Sous la présidence de Maryse Nivon, Monsieur le Maire quitte la salle.

Faute de quorum, le vote du compte administratif est reporté et inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

☛ **Budget annexe des remontées mécaniques :**

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficits	excédents	déficits	excédents	déficits	excédents
Résultats reportés 2015		83.596,82 €	186.397,16 €			102.800,34 €
Opérations de l'exercice 2016	354.843,69 €	131.824,82 €	1.698.587,87 €	1.875.438,73 €	2.053.431,56 €	2.007.263,55 €
TOTAUX	354.843,69 €	215.421,64 €	1.884.985,03 €	1.875.438,73 €	2.239.828,72 €	2.090.860,37 €
Résultats de clôture 2016	139.422,05 €		9.546,30 €		148.968,35 €	
<i>Restes à réaliser</i>	69.951,97 €	139.871,50 €			69.951,97 €	139.871,50 €
TOTAUX CUMULES	424.795,66 €	355.293,14 €	1.884.985,03 €	1.875.438,73 €	2.309.780,69 €	2.230.731,87 €
Résultats définitifs	69.502,52 €		9.546,30 €		79.048,82 €	

Maryse Nivon indique d'un travail sur les amortissements d'équipement devra être mené sur ce budget. Elle rappelle également que depuis 2014, les habitants d'Autrans ont été fortement mis à contribution du fait de 3 hivers consécutifs sans neige.

Sous la présidence de Maryse Nivon, Monsieur le Maire quitte la salle.

Faute de quorum, le vote du compte administratif est reporté et inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

☛ **Budget Principal :**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2015	605.735,29 €			136.978,16 €	468.757,13 €	
Opérations de l'exercice 2016	1.446.155,82 €	1.887.735,68 €	5.578.881,79 €	6.234.912,54 €	7.025.037,61 €	8.122.648,22 €
TOTAUX	2.051.891,11 €	1.887.735,68 €	5.578.881,79 €	6.371.890,70 €	7.493.794,74 €	8.122.648,22 €
Résultats de clôture 2016	164.155,43 €			793.008,91 €		628.853,48 €
Restes à réaliser	1.707.960,18 €	1.441.908,04 €			1.707.960,18 €	1.441.908,04 €
TOTAUX CUMULES	3.759.851,29 €	3.329.643,72 €	5.578.881,79 €	6.371.890,70 €	9.201.754,92 €	9.564.556,26 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	430.207,57 €			793.008,91 €		362.801,34 €

Hubert ARNAUD indique que la part des dépenses de personnel sur les dépenses de fonctionnement atteint 38,94% et qu'elle est donc en-dessous de la moyenne de la strate ; faut il rappeler que dans ces dépenses de personnel sont inclus les agents relevant du service nordique et des piscines, ce qui n'est pas forcément le cas des autres collectivités de la strate (qui n'ont pas à supporter ces charges liées à l'activité station de montagne).

Hubert ARNAUD remercie les responsables de service de la commune qui ont su gérer avec rigueur leurs dépenses afin de contribuer au maintien voire à l'amélioration des finances communales.

Sous la présidence de Maryse Nivon, Monsieur le Maire quitte la salle.

Faute de quorum, le vote du compte administratif est reporté et inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

2 Approbation des comptes de gestion du perceuteur

Considérant les comptes de gestion 2016 de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors et des budgets annexes, établis par Monsieur Laurent Restoueix, trésorier principal de Villard de Lans,

Après avoir pris connaissance des comptes de gestion 2016 pour Autrans-Méaudre en Vercors et les budgets annexes ci-joints :

- Budget annexe Eau et Assainissement,
- Budget annexe Bois et Forêts,
- Budget annexe Remontées Mécaniques

➔ *Délibération adoptée à l'unanimité*

3 Approbation de l'affectation des résultats

Rapporteur : Maryse Nivon

☛ Budget annexe bois et forêts :

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2015	MONTANT AFFECTÉ A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A RÉALISER 2016	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	53 252,42		-55 034,42	RAR Dépenses 40 446,99 Recettes 3 660,00	-36 786,99	-38 568,99
FONCTIONNEMENT	74 905,00	5 000,00	238 952,84			313 857,84

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)

Décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'affecter le résultat au budget annexe Bois et Forêts de la Commune Nouvelle Autrans-Méaudre en Vercors comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2016	313 857,84
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) =	38 568,99
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) =	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) =	275 288,85
Total affecté au c/ 1068 =	38 568,99
Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2017	
Résultat d'investissement reporté au BP 2016, ligne D001 =	-1 782,00
Résultat de Fonctionnement reporté au BP 2016, ligne R002 =	275 288,85
Restes à réaliser en dépenses =	-40 446,99
Restes à réaliser en recettes =	3 660,00
Recette au C/1068 =	38 568,99

→ Délibération adoptée à l'unanimité

☛ **Budget eau et assainissement :**

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Depenses 313 944,62 €		
INVEST	205 422,76 €		93 423,37 €	22 000,00 €	-291 944,62 €	6 901,51 €
FONCT	27 874,71 €		-12 442,82 €	Recettes		15 431,89 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2016		15 431,89 €
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)			0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)			
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			15 431,89 €
Total affecté au c/ 1068 :			0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2016		0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)			

➔ *Délibération adoptée à l'unanimité*

4 Approbation du plan de financement pour la construction du four à pain

Rapporteur : Thierry Gamot

Vu la délibération n°16/164 en date du 21 décembre 2016 par laquelle le conseil municipal a autorisé le maire à déposer un permis de construire pour un four à pain dans le parc de Magdeleine Durand, commune déléguée d'Autrans,

Considérant le courrier en date du 11 juin 2015 de l'association « la Fournée Blanche » faisant don à la commune de l'ancien four de la boulangerie du village datant du 19^{ème} siècle et d'une valeur patrimoniale reconnue. Ce don a été fait dans la perspective d'une reconstruction du four afin de le mettre à disposition de la population dans le parc Magdeleine Durand.

Considérant que ce projet est éligible pour obtenir des subventions au titre de la réserve parlementaire et au titre de la dotation territoriale du Conseil Départemental de l'Isère,

Il est proposé au conseil d'approuver le projet et le plan de financement de l'opération suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux de construction du four à pain	33 330 €	Réserve parlementaire	8 000 €
		Conseil départemental Isère (30%)	10 000 €
		Commune	15 330 €
Total	33 330 €		33 330 €

Il est précisé que les 15 330 € inscrits sont partagés entre la commune et l'association « La Fournée Blanche ».

Thierry Gamot rappelle l'historique du four à pain et précise que l'association La Fournée Blanche participera au minimum à hauteur de 2 000,00€ sur le financement grâce aux recettes engendrées par la souscription des briques auprès des particuliers.

Le projet sera porté par la commune, mais une convention avec l'association devra être signée afin de cadrer leur intervention ainsi que celles des services communaux (transports etc...).

La commune en profitera pour remettre en état le chemin derrière la boulangerie ainsi que l'accès par l'escalier ; les travaux pourront éventuellement s'étendre sur 2 années.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

5 Approbation du régime des astreintes du personnel d'Autrans-Méaudre en Vercors

Rapporteur : Laure Ravix

Il appartient à l'organe délibérant de déterminer, après avis du comité technique, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés.

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, d'être joignable en permanence sur le téléphone mis à sa disposition pour cet effet avec transfert d'appel si nécessaire, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 13 janvier 2017.

Le Maire propose à l'assemblée :

- De mettre en place des périodes d'astreinte d'exploitation dans le cadre de la viabilité hivernale (déneigement, salage, gravillonnage...)

Ces astreintes seront organisées sur la semaine complète et chaque week-end et jour férié ET sur la période allant du 15 décembre au 15 mars de chaque année.

- De fixer la liste des emplois concernés comme suit : Emplois relevant de la filière technique : adjoints techniques, agents de maîtrise

- De fixer les modalités de compensation des astreintes et interventions conformément au barème en vigueur,

- D'adopter le règlement interne des astreintes.

Hubert ARNAUD précise que les agents concernés ont été rencontrés à ce sujet mais qu'il n'a pas été possible de répondre favorablement à toute leurs attentes ; cependant ces dispositions tiennent compte de l'avis émis par le Comité Technique en date du 13 janvier 2017.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

6 Approbation du règlement intérieur du personnel d'Autrans-Méaudre en Vercors

Rapporteur : Laure Ravix

Il est proposé au conseil d'approuver le règlement intérieur.

Document en annexe du règlement.

Thierry Gamot demande à ce qu'une attention particulière soit portée au travail de nuit dont les conditions de paiement ne sont pas identiques aux salariés selon qu'ils dépendent de la fonction publique territoriale ou de la convention des remontées mécaniques.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

7 Demande de subvention pour les travaux d'amélioration 2017 de la forêt de type jardinage avec récolte de bois-énergie :

Rapporteur : Paul Faure

Il y a lieu de procéder à des travaux d'amélioration de la forêt de type jardinage avec récolte de bois-énergie sur le territoire de la commune. Ces travaux sont proposés par les services de l'ONF pour l'année 2017, et donnent lieu à une valorisation « bois énergie ».

Le montant des travaux est fixé à 30 000 euros HT.

Les parcelles communales concernées sont les parcelles n° 22, 23, 82, 83, 84, 85, 231. La surface nettoyée représente 30 ha.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le dispositif de financement relatif à ce projet spécifique :

- Dépenses : **30 000 Euros** (tri des bois dans coupe de bois façonnés).

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Général : 500 €/ha soit **15 000 euros**

* Montant total du financement sur fonds libres des travaux subventionnés **15 000 euros H.T**

La somme totale à la charge de la commune s'élève à **15 000 euros H.T.**

Et demander au Conseil Général l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

8 Approbation de la modification du document de gestion des aménagements forestiers de la Via Vercors.

Rapporteur : Pierre Buisson

Vu les aménagements forestiers de la forêt communale de Méaudre sur la période 2015- 2038 approuvés par arrêté préfectoral en date du 2 avril 2016,

Vu un additif de l'ONF aux aménagements de la forêt communale de Méaudre reçu en préfecture le 20 décembre 2016, concernant la création d'une piste multifonctionnelle (Via Vercors),

Il est proposé au conseil d'acter les modifications apportées par cet additif à l'aménagement de la forêt car elles répondent à la justification de son caractère principal à savoir la fonction sociale d'accueil du public et pour la fonction économique de la forêt.

L'additif du 20/12/2016 est joint en annexe du présent rapport.

Pierre BUISSON précise que cette modification permet aux travaux de commencer sur cette portion et également de ne perdre le bénéfice des subventions qui deviendront caduques le 30/09/2017.

Parallèlement, des accords ont enfin été trouvés avec les propriétaires entre la Combe de l'Ours et les Jarrands, les appels d'offres sont lancés par la CCMV.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

9 Approbation de l'échange de parcelles forestières entre la commune et Mme Bonthoux :

Rapporteur : Thierry GAMOT

Le projet de construction d'un garage pour les dameuses des remontées mécaniques, plus proche du domaine de la Sure, nécessite de regrouper les parcelles communales. A cette fin et pour obtenir une surface suffisante pour l'emprise du projet, la commune a sollicité auprès de Madame Bonthoux un échange de parcelles forestières.

Il s'agit d'échanger les parcelles B 411 d'une surface de 3 009m² et B 413 d'une surface de 246m² propriété de la commune contre la parcelle B 402 d'une surface de 3 255m² de Mme Bonthoux.

Cet échange a fait l'objet d'un avis de France domaine en date du 1er février 2017.

Il est proposé au conseil d'acter l'échange de parcelles forestières.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

10 Déplacement du marché alimentaire de plein air, commune déléguée d'Autrans.

Rapporteur : Thierry Gamot

Monsieur le maire délégué expose que l'ancienne commune d'Autrans a initié en 2015 une procédure de déplacement du marché alimentaire de plein air. Situé sur la voie parking et empiétant sur une route départementale très circulée, le danger était réel. La municipalité a souhaité déplacer ce marché au cœur du village.

Une période d'essai sur un trimestre a débuté à la saison estivale 2015, puis a été reconduite 3 fois.

Une première réunion, avant le déplacement, a été organisée avec les commerçants non sédentaires abonnés et réguliers pour définir leurs emplacements. Et des bilans trimestriels ont été effectués avec eux et les commerçants sédentaires.

Parallèlement un sondage a été mené auprès de l'ensemble des commerçants et des clients, pour le maintien ou non du marché au centre du village. La grande majorité des commerçants et des clients a été favorable pour rester au centre du village.

La présidente du syndicat des marchés de l'Isère ayant donné un avis favorable, il est proposé au conseil d'officialiser par délibération le déplacement de ce marché au cœur du village.

Thierry GAMOT rappelle que le déplacement de ce marché est l'aboutissement d'un travail commencé en 2014 et qu'il a tenu compte des remarques et demandes des différents intervenants suite aux nombreuses consultations qui ont eu lieu tout au long de cette démarche.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

IV - Questions diverses.

- Information Reconversion Village Olympique – Centre International des arts culinaires :

Thierry GAMOT rappelle que les promesses de vente liées au projet ont été signées les 16/01 et 18/01 derniers, et que le dépôt du permis de construire doit intervenir avant fin avril 2017. Cependant, en amont plusieurs problèmes ont été solutionnés ou sont en passe de l'être:

- *Parcelles communales exploitées par Anthony Aguiard, un accord a été trouvé*
- *Accueil des locaux de la gendarmerie : solution trouvée au rez-de-chaussée de la mairie avec quelques menus travaux (barreaux aux fenêtres...)*
- *Accueil des logements de la gendarmerie : solution trouvée dans le bâtiment de la Poste avec quelques travaux d'aménagement intérieur (douche, cloisons, ...)*
- *Salle du foot : solution provisoire au sein de la maison des associations*
- *Salle des jeunes : pas de solution à ce jour*

Parallèlement, un devis a été reçu pour la démolition et la déconstruction du bâtiment B, d'un montant de 240.000,00€. A ce jour, Mr Garrel ne s'engage pas sur un tel montant.

- Délégation auprès du Parc Naturel du Vercors :

Suite à la démission de Pierre Buisson de la présidence de la CCMV, cette dernière a informé Thierry Gamot qu'il ne peut être délégué auprès du PNRV au nom de la commune et au nom de la CCMV simultanément. Aussi, il est proposé d'élire un nouveau représentant de la commune au sein du Parc. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

La parole est donnée aux membres du conseil municipal :

- Alain Claret demande à quoi sert le nouveau panneau à Perrinière et si c'était bien utile : il s'agit d'un panneau d'accroche sur la station, un RIS sera installé à proximité dans la continuité
- Gérard Clauzier demande si les panneaux publicitaires en arrivant à Perrinière seront supprimés : Pierre Buisson répond qu'ils ont vocation à disparaître
- Gérard Clauzier demande si les maires ont l'intention de parrainer des candidats à l'élection présidentielle et s'il est possible d'en connaître la teneur : Thierry Gamot précise qu'il s'agit d'un soutien auprès d'un candidat et donc pas nécessairement le reflet d'une étiquette politique ; les listes de parrainages sont quoiqu'il en soit consultables sur le site du conseil constitutionnel.

La séance étant levée à 23h00, le Maire donne la parole au public.

- **Y aura-t-il une hausse des impôts suite à la fusion ?** Hubert ARNAUD répond que la Taxe sur le Foncier Non bâti sera lissée sur 5 ans car les écarts de taux étaient importants et la loi le permet ; pour la taxe d'habitation à la taxe foncière, ce n'est pas possible car les écarts sont inférieurs à 10%, le taux sera donc harmonisé ce qui entraînera une baisse à Autrans et une hausse à Méaudre.
- Les places de courtoisie prévues sur le marché d'Autrans sont systématiquement occupées par le camion du maraîcher ou inaccessibles; les services de la mairie vont faire le nécessaire afin de libérer ces places

Le 09/03/2017

Hubert Arnaud, Maire

